

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

17/08/2022

N° E22000138 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

CODE : 1

Vu enregistrée le 08/08/2022, la lettre par laquelle madame la maire de PONTAIX demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Projet de zonage d'assainissement de Pontaix (Drôme) ;

Vu le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Dominique HANSBERGER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à madame la maire de PONTAIX et à madame Dominique HANSBERGER.

Fait à Grenoble, le 17/08/2022

Pour le président,
Le vice-président,



François GARDE